



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
24 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Quarante-huitième session**

17 janvier-4 février 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports soumis par les institutions spécialisées  
des Nations Unies sur l'application de la Convention  
dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités**

**Note du Secrétaire général\*\***

Conformément à l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa quarante-huitième session, des rapports concernant l'application de la Convention dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités. Ces rapports seront publiés en tant qu'additifs à la présente note.

---

\* CEDAW/C/48/1.

\*\* Soumission tardive.